

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 74

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

OBJET

Euroméditerranée : Participation du Conseil Départemental au financement du projet
d'aménagement du parc Bougainville

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Aménagement et Urbanisme
04.13.31.22.37**

PRESENTATION

Depuis 1995, le Département s'est engagé à participer à l'opération Euroméditerranée dans le cadre de protocoles financiers. Son engagement global s'élève à 75,602 M€ sur un programme global de l'Etablissement Public d'Aménagement de 589,336 M€HT, soit près de 13 % des montants totaux engagés par l'EPAEM.

Ce partenariat fait l'objet de programmes d'actions annuels et de conventions hors protocoles au titre desquels l'engagement du Département à ce jour est de 74,178 M€

OBJET DU RAPPORT

Situé au cœur d'Euromed II, le Parc Bougainville est le premier équipement de rayonnement métropolitain qui verra le jour sur ce secteur, parallèlement à la réalisation de la ZAC Littorale et des programmes de renouvellement urbain.

L'aménagement de ce parc de 4 hectares est la première étape du futur projet de parc des Aygalades sur près de 14 hectares, élément structurant du schéma directeur d'Euroméditerranée 2.

La situation charnière du Parc Bougainville, entre plusieurs opérations telles que la ZAC CIMED, la ZAC Littorale, le programme des Docks libres, le Plan de sauvegarde de la copropriété Bellevue et le projet ANRU St Mauront en fait un équipement d'articulation stratégique très attendu des actuels et futurs habitants du secteur et d'un plus large public métropolitain.

MODALITES DE FINANCEMENT

Lors de sa séance du 7 juillet 2016, le Conseil d'Administration d'Euroméditerranée a approuvé le coût d'aménagement du Parc Bougainville, de 37,9 M€HT, ainsi que son plan de financement suivant :

EPAEM (recettes de charges foncières)	8,1 M€
Participation de la ZAC Cimed	3,0 M€
Participation ZAC Littorale	3,0 M€
Protocole d'extension	3,1 M€
Programme d'Investissements d'Avenir	4,7 M€
Contrat de Baie	2,0 M€
Ville de Marseille	11,0 M€
Métropole	1,0 M€
Région	1,0 M€
Département	1,0 M€

Compte tenu des éléments qui précèdent, il est proposé de participer à hauteur de 1 M€aux travaux d'aménagement du parc Bougainville et d'autoriser la signature de la convention de partenariat et de financement annexée au rapport.

INCIDENCE FINANCIERE

La participation du Département d'un montant de 1 M€ sera engagée sur l'Autorisation de Programme 2016-10198AA. Les crédits de paiements seront imputés sur le chapitre 204, fonction 91, nature 204163.

Je vous propose de procéder à l'affectation suivante :

	Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation	Nouveau total affecté en M52
AP 2016-10198AA	18 852 200	17 852 166,44	1 000 000	18 852 166,44
Opération à créer IB 204-91-204163		0	1 000 000	1 000 000

PROPOSITIONS

Sur proposition de Madame la Déléguée à l'Aménagement du Territoire et à la Vie Associative, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL